

Comprendre les analyses de l'eau à Vétheuil

Les analyses de l'eau de la commune permettent de contrôler plusieurs éléments : microbiologie, pesticides, nitrates, plomb, dureté et turbidité de l'eau mais également sa couleur, son odeur, sa composition...

Le contrôle de qualité garantit la sécurité sanitaire de l'eau et permet au consommateur de boire de l'eau du robinet sans danger

- **Microbiologie :**
Les normes en vigueur imposent une absence totale de germes pathogènes. En revanche, la présence en petite quantité de germes banaux est admise.
- **Les pesticides :**
La norme fixe aujourd'hui à 0.1µg/l la concentration maximale pour chaque substance et à 0.5µg/l la concentration totale en pesticides.
- **Les nitrates :**
Si le taux de nitrates dépasse 50mg/l, l'eau du robinet sera particulièrement contre-indiquée pour les nourrissons et les femmes enceintes ou qui allaitent.
- **La turbidité :**
La turbidité est la transposition scientifique de la transparence de l'eau. La norme au robinet du consommateur est fixée à 2 NFU.
- **La dureté de l'eau :**
La dureté de l'eau constitue l'indicateur de sa teneur en calcaire. Elle se calcule en degrés français (F°), un degré français correspondant à 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre d'eau. On distingue les eaux «douces»(moins de 15°F), «assez dures ou normales» (de 15 à 35 °F) et «très dures» (plus de 35 °F).
Le calcaire, c'est du calcium qui est nécessaire au corps humain. Sa présence dans l'eau est naturelle et n'a aucune conséquence négative sur la santé.
- **Le plomb :**
Depuis le 25/12/2003, les doses de plomb admises dans l'eau doivent tendre vers 25µg/l au lieu de 50µg/l précédemment. Cette norme est suffisante pour protéger la santé.
Cette norme a été portée à 10µg/l fin 2013, afin de renforcer le principe de précaution et pour protéger davantage les catégories de population les plus «vulnérables» : les jeunes enfants et les femmes enceintes

D'autres éléments sont également contrôlés pour compléter l'analyse de l'eau comme son pH, sa couleur, son odeur, sa transparence, ou sa composition minérale (sulfate, sodium), par exemple.

Conformément au nouveau code de la santé publique, le contrôle sanitaire a été renforcé. Il s'exerce en particulier sur le réseau avec un suivi complémentaire des métaux (plomb, nickel, cuivre, etc...) au robinet des consommateurs.

Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) font également parties des nouveaux paramètres contrôlés en réseau.